



JOURNEE ASSOCIATIVE SUR LE TRAITEMENT DES-DECHETS

17 Septembre 2015

Compte rendu de la journée

INTERVENTION DES SPECIALISTES

Voir les powerpoints des intervenants

1/ Panorama général des différents types de traitement des déchets : *Michel Pierre Membre du COPIL du réseau Prévention et Gestion des déchets de FNE PACA*

2/ Présentation de l'amorce de positionnement associatif : *Jean Reynaud Membre du COPIL du réseau Prévention et Gestion des déchets de FNE PACA*

3/ Présentation de l'incinération : fonctionnement, avantages, inconvénients, enjeux : *Sylvain Gollin Directeur délégué traitement à Suez Environnement / FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement*

4/ Présentation de la méthanisation : fonctionnement, avantages, inconvénients, enjeux : *Sylvaine Berger / Solagro Association spécialisée dans la réalisation d'écobilans et d'études sur les énergies renouvelables.*

5/ Présentation du stockage : fonctionnement, avantages, inconvénients, enjeux : *Sylvain Gollin Directeur délégué traitement à Suez Environnement / FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement*

TRAVAIL COMMUN VISANT LA CONSTRUCTION D'UN REFERENTIEL ASSOCIATIF COMMUN SUR LES DIFFERENTS TYPES DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. GROUPE INCINERATION

A. QUESTION 1 : Quels sont les avantages de l'incinération?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Production d'énergie au niveau local (mais sur 6 mois par an pour la chaleur, le reste est perdu, ou sert seulement pour la consommation électrique du site)
- Faible emprise au sol, avantageux notamment dans les villes à forte densité, en particulier lorsque le système de chauffage est développé

- Système de traitement facile pour les élus, cela demande un investissement au départ mais après ce système est connu et bien « rodé », ils savent comment faire
- Seul système qui permet la destruction complète du risque biologique

B. QUESTION 2 : Quels sont les inconvénients de l'incinération?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- L'incinération ne va pas dans le sens d'un vrai tri, c'est « un aspirateur à déchet » qui nécessite un volume constant de déchet pour pouvoir fonctionner correctement. Il nuit donc au développement des autres filières de tri et aux politiques de réduction à la source des déchets.
- L'incinération émet des rejets atmosphériques nocifs pour la santé, ainsi que des rejets solides (mâchefers) polluants. Concernant les mâchefers, il manque des garanties sur leur toxicité, sur le contrôle et les analyses faites pour autoriser ou non leur utilisation dans les routes par exemple, ainsi qu'une indication précise des chantiers dans lesquels ils sont utilisés à l'échelle des territoires.
- Manque de transparence et de connaissances sur le réel impact sanitaire des incinérateurs sur les populations riveraines. Dans certains sites, des demandes d'études épidémiologiques ont été demandées par les populations riveraines sans jamais être obtenues.
- Manque de chiffres sur le coût réel d'un incinérateur, en prenant en compte les coûts de démantèlement par rapport au nombre d'habitants. Combien cela coûte-t-il vraiment si l'on prend en compte toutes les externalités ?
- Manque de chiffre sur l'aspect financier, quels sont les résultats financiers d'un incinérateur ? Il manque également une vraie étude de chaîne de l'ensemble du système de gestion du déchet.
- Manque de transparence sur ce qui est réellement brûlé dans les incinérateurs, lorsque les cours du plastique sont bas, des plastiques peuvent-être brûlés et non recyclés, utilisation des déchets recyclables (cartons, papiers) comme combustibles...
- Impact énergétique global négatif, puisque l'on brûle des matières que l'on pourrait recycler.
- Modèle économique non incitatif : rémunération à la tonne entrante et non à la tonne sortante ou au forfait ce qui n'encourage pas à une diminution et au tri.
- Un incinérateur ne peut pas être géré en interne par une commune, elle est obligée de faire appel à une entreprise privée.

C. QUESTION 3 : Dans quelles conditions ce mode de traitement est-il adapté?

Sur les conditions dans lesquelles ce mode nous paraît adapté ou non, les 3 groupes n'ont pas été d'accord :

Les 3 groupes étaient d'accord pour dire :

- Que la priorité absolue doit être au tri maximum et donc le développement des filières de récupération/valorisation afin de recycler tout ce qui peut l'être, ce qui permettrait de réduire drastiquement le nombre de déchets ultimes au final.

Les 3 groupes n'étaient par contre pas tous d'accord sur que faire de ces déchets résiduels restant après un tri maximisé :

- **Pour 2 groupes sur 3**, il vaut mieux mettre en décharge les déchets ultimes des ménages restant après un processus maximal de tri et non à l'incinération.

Les arguments évoqués ont été :

- L'incinérateur produit $\frac{1}{4}$ de résidus (mâchefers) qui restent suite à l'incinération et qui doivent dans tous les cas aller en centre de stockage.
- Les déchets ultimes d'aujourd'hui peuvent être des ressources pour demain, le stockage permet de les conserver pour éventuellement les utiliser demain alors que l'incinérateur détruit des matières premières.
- **Pour un groupe sur 3** : il n'est pas possible de se priver de l'incinération mais il faut la réserver seulement au traitement des déchets ultimes restant après un tri maximum :
 - L'incinération est vue comme un process indispensable pour éliminer les résidus ultimes.
 - Avec un tri maximum il ne resterait que des CSR Combustibles Solides Résiduels à incinérer donc dans cette optique, les incinérateurs actuels ne conviendraient plus, il serait nécessaire de modifier les fours, ou bien de les brûler dans des incinérateurs à haut pouvoir calorifique de type cimenteries, ou bien d'utiliser d'autres techniques de traitement de type gazéification...

Un autre point important sur lequel un des groupes a insisté est :

- le respect du principe de proximité. Les traitements peuvent varier selon les caractéristiques du territoire, mais ce principe doit être respecté, pour que chaque citoyen se sentent concernés, se rendent concrètement compte des déchets produits et s'implique ainsi naturellement dans la diminution des déchets afin de limiter l'impact des traitements sur l'environnement et son cadre de vie. L'échelle territoriale idéale pourrait être celle de la commune.
- La tarification incitative est indispensable à mettre en place pour permettre de développer un tri maximum et diminuer ainsi considérablement le volume de déchet.

2. GROUPE STOCKAGE

A. QUESTION 1 : Quels sont les avantages du stockage?



Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Le stockage est actuellement incontournable ; à défaut de mieux, il répond à un besoin qu'aucune autre méthode ne traite complètement.
- C'est la solution la moins coûteuse en investissement et en gestion, surtout si le futur coût de fermeture n'est pas anticipé !)
- La TGAP est moins élevée que pour d'autres traitements (MJ : il faudrait vérifier ce point), en tout cas, elle est trop basse pour dissuader d'utiliser ce mode de traitement.
- Le stockage s'adapte à la variabilité de la demande (saisonnalité par ex., mais aussi événement extrême comme la gestion improvisée des dégâts d'une tempête (ex. de La Faute/mer)

B. QUESTION 2 : Quels sont les inconvénients du stockage ?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Solution de facilité au moins tant qu'existe de la capacité et qu'il ne faut pas ouvrir une nouvelle décharge.
- La possibilité de stockage évite de regarder le problème au fond (prévenir les déchets, valoriser ceux qui peuvent l'être)
- On ne construit pas une décharge en proximité d'une ville éloignement du gisement, donc transports (y c. la nuit éventuellement)
- Contrôle insuffisant de l'exploitation (fuite de lixiviat, débordement, ...)
- Apparence inerte qui peut faire croire au bout de quelques années qu'il n'y a plus de dangers : retour à l'agriculture, construction de bâtiments publics, ...
- Risques sanitaires pour les populations proches
- Ouverture trop facile aux déchets du BTP
- Nuisances : odeurs, méthane, lixiviats, envols, ...
- Emprise foncière importante
- Gaspillage de ressources valorisables dès aujourd'hui
- Difficulté ou illusion de réutilisation future

C. QUESTION 3 : Dans quelles conditions ce mode de traitement est-il adapté?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

Nouveaux sites

- Etude géologique du site



- Etude de localisation / transports depuis le gisement

Sites en activité

- Limitation aux seuls déchets non valorisables
- Dissociation du contrôle et de l'exploitation et effectivité des sanctions
- Evaluation des nuisances des sites installés avant toute reconduction d'agrément ou d'autorisation

3. GRUPE METHANISATION/COMPOSTAGE

A. QUESTION 1 : Quels sont les avantages de la méthanisation/compostage?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Réduction de la mise en décharge et l'incinération
- Production de compost/valorisation matière (quand les intrants sont de qualité)
- Valorisation énergétique dans le cas de la méthanisation
- Création de lien social pour le cas du compostage individuel
- Pas de TGAP
- Pas de transport pour le compostage individuel
- Création d'emplois
- Limitation des émissions de GES
- Substitution des engrais de synthèse

Les participants n'étaient pas d'accord sur le point suivant :

- Moindre emprise au sol pour la méthanisation que pour l'incinération et la mise en décharge

B. QUESTION 2 : Quels sont les inconvénients de la méthanisation/compostage?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Risque industriel (explosion...)
- Vulnérabilité aux intrants (ex : phytosanitaires dans les plantes)
- Limitation des efforts de prévention des déchets
- Toxicité des gaz ? (à creuser car participants non sûrs)
- Efforts d'entretien du site

Les participants n'ont pas réussi à trancher sur le point suivant :

- Limitation des efforts de prévention du gaspillage alimentaire (ex : les melons calibrés que l'on envoie en méthanisation pour faire de l'énergie et du compost auraient pu être consommés en étant transformés, commercialisés via d'autres circuits ou donnés à l'aide alimentaire ; ils auraient ainsi pu répondre à ce pourquoi ils ont été produits : nourrir les humains)

C. QUESTION 3 : Dans quelles conditions ce mode de traitement est-il adapté?

Les participants étaient d'accord sur les points suivants :

- Proximité du gisement d'intrants et de l'utilisation du compost et de l'énergie
- Organisation efficace de la collecte
- Education et information de la population pour qu'elle fasse le bon geste de tri
- Collecte sélective des bio-déchets : pas de compostage ou de méthanisation d'ordures ménagères résiduelles en mélange qui générerait un digestat de mauvaise qualité devant être envoyé en décharge ou incinération. Pas de TMB en vue d'épandage du digestat.
- Plan d'approvisionnement adapté aux territoires (qui tienne compte des gisements de déchets et des possibilités d'utilisation du compost et de l'énergie)
- Pas seulement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) mais aussi sur les bio-déchets des entreprises ou déchets verts des agriculteurs, par exemple
- Lier la collecte sélective des bio-déchets pour méthanisation/compostage à la mise en place de la Tarification Incitative (TI)
- Qualité des intrants et du compost
- Mix adapté au territoire : la solution est fonction du territoire (zone rurale : plutôt du compostage individuel/semi collectif pour les bio-déchets ; zone urbaine : plutôt collecte sélective en vue de méthanisation ou compostage industriel)
- Existence d'une filière complète (utilisation du compost et traitement de l'eau, notamment)
- Bilan énergétique positif (transport...)
- Mise en place d'une fiscalité locale adaptée
- Question de la hiérarchie européenne de des déchets de 2008 : compostage/méthanisation
- Question du coût-investissement
- En amont : prévenir la production de déchets (réduction du gaspillage alimentaire et de la production de déchets verts)